



Conférence AEFR

12 décembre 2024

Financement des transitions : quelle dynamique public-privé ?

Jean BENSARD, Directeur de Fin Infra (DGT)

Plan

- Présentation de FIN INFRA
- La stratégie de l'Etat dans le financement de la transition écologique en France
- Exemple d'application #1 : le marché global de performance énergétique à paiement différé
- Exemple d'application #2 : couverture PV des parkings et délaissés routiers
- Exemple d'application #3 : le label FAST-Infra

Présentation de Fin Infra

Fin Infra: un service de conseil pour les décideurs publics



- ❑ Un **service à compétence nationale** rattaché à la **Direction Générale du Trésor**
- ❑ Des **services de conseil en ingénierie juridique et financière** aux porteurs de projets **d'investissement public**
- ❑ Environ **80 missions par an**, avec une priorité sur les infrastructures de la **décarbonation**
- ❑ Interface entre les décideurs publics et les acteurs privés **du financement des infrastructures: investisseurs, banquiers, développeurs...**
- ❑ **Un rôle international: représentation du Trésor au sein des instances multilatérales**, conseil dans les montages contractuels des projets d'infrastructure **en bilatéral**

Secteurs d'intervention

Infrastructures sociales

- Bâtiments d'enseignement : écoles, lycées, universités
- Bâtiments publics : cités administratives, tribunaux, prisons, Ehpad, hôpitaux
- Salles de spectacles, arenas, stades
- Centres aquatiques

Infrastructures de réseaux

- Eclairage public et voirie
- Très haut débit
- Eau et assainissement



Eclairage public et voirie

Infrastructures de transports

- Réseau routier
- IRVE
- Réseau ferroviaire
- Transport en commun : BHNS, TCSP, etc.



Ligne grande vitesse SEA

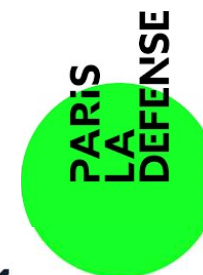
Infrastructures énergétiques

- ENR (PV, éolien)
- Réacteurs nucléaires
- Hydrogène énergie
- Capture, transport, stockage CO2



Solarisation des toitures – Haut de France

Quelques références



Quelques dossiers en cours

- **Nouveau Nucléaire Français** : financement et régulation du programme EPR 2
- **Solarisation des parkings et échangeurs routiers** : élaboration d'un modèle économique et d'un montage contractuel pour les Directions Interdépartementales des Routes (« DIR »)
- **Conseil départemental de l'Aveyron** : accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre d'un montage avec tiers financement pour la rénovation énergétique de 21 collèges
- **« Marseille en grand »**: montage juridique et financier de la Société Publique des Ecoles Marseillaises » (SPEM), en charge de la rénovation d'environ 190 écoles municipales
- **Transport hydrogène et captation de carbone** : contribution aux réflexions sur le financement et les modes de réalisation
- **Campus de la santé numérique (Paris Santé Campus)** : conduite de la procédure de mise en concurrence de la future concession, en particulier sur les aspects juridiques et financiers
- **Stade de France** : conduite de la procédure de renouvellement de la concession

Le rôle de l'Etat dans le financement de la transition écologique en France

Le rôle de l'Etat dans le financement de la transition écologique en France

- **Première Stratégie Pluriannuelle des Financements de la Transition Ecologique et de la politique énergétique nationale (SPAFTE) publiée en octobre 2024**
- **Les investissements bas-carbone ont atteint plus de 100 Md€ en France en 2023 et devront doubler en volume d'ici 2030 pour l'atteinte des objectifs climatiques (+110 Md€ par an).** Dans le même temps, les investissements fossiles, déjà en forte baisse en France, devront être divisés par deux en 2030.
- **Les investissements bas-carbone concernent une large palette d'outils et visent plusieurs secteurs d'activités:** la rénovation thermique des bâtiments, le déploiement des énergies renouvelables, la création de mobilités douces, la construction de bornes de recharge et de véhicules bas-carbone, l'adaptation au changement climatique, la gestion de l'eau, la renaturation des friches et la décarbonation de l'industrie.
- **Le secteur public investit aujourd'hui davantage (20%) que le secteur privé (13%) en faveur de la décarbonation, proportionnellement à ses investissements totaux.** Les financements favorables à la décarbonation apparaissent en hausse pour tous les acteurs.

Le rôle de l'Etat dans le financement de la transition écologique en France

- **La mobilisation des financements privés doit être poursuivie et renforcée.**
- **Les mécanismes d'incitation et de réduction des risques ont un rôle important à jouer.**
- **Par exemple, l'éolien (terrestre et maritime) et le photovoltaïque bénéficient de mécanismes tels que le complément de rémunération (CFD), l'obligation d'achat ou l'intégration de clauses d'indexation permettant d'ajuster le prix du contrat à l'inflation. Ce soutien a représenté **21 Md€ courants entre 2015 et 2023.****
- **L'Etat intervient également massivement via la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) ou la BPI: avec près de 80 Md€ mobilisés en prêts et investissements sur 2020-2023, l'objectif de la CDC de 60 Md€ sur la période 2020-2024 a été dépassé de 20 Md€, avec un an d'avance. Une nouvelle cible de 100 Md€ a été fixée pour les cinq prochaines années (2024-2028), dont 85 Md€ dédiés à des financements nationaux.**

Exemple d'application : la couverture PV des parkings et bâtiments publics

Le photovoltaïque : une priorité pour accélérer la production d'énergie décarbonée

- **Une ambition forte sur la solarisation des fonciers**
 - Un objectif ambitieux de 100 GW de capacités installés d'ici 2050, avec un pallier de 44,5 GW d'ici 2028 contre 20 GW en 2024.
- **Pour les acteurs publics, des contraintes réglementaires importantes**
 - **En toitures** : La **loi APER** oblige les constructions neuves au-delà de certains seuils surfaciques d'intégrer, soit un procédé de production d'énergie renouvelable, soit un système de végétalisation. La loi **Climat et Résilience étend** ces obligations aux bâtiments existants d'une emprise au sol supérieure à 500 m², à compter du 1er janvier 2028.
 - **Sur les espaces de stationnement** : pour les parkings de plus de 1 500 m², la **loi APER** impose l'installation de panneaux photovoltaïques sur au moins la moitié de la superficie.

Une démarche de standardisation des contrats, permettant leur massification

- **Un enjeu de standardisation et de simplification**
 - Fin Infra propose aux personnes publiques un **modèle contractuel et financier standardisé** pour organiser des appels d'offre sur la solarisation.
 - une **convention domaniale** adaptable à une variété de contextes, d'une durée de **30 ans**.
 - une **procédure de passation simplifiée par AMI**.
- **La garantie des intérêts économiques de la personne publique**
 - Le loyer binôme payé par la personne privée comprend : **une part fixe** indexée sur le productible solaire, **une part variable** (% du CA), qui fait objet d'une mise en concurrence.
 - Ce mode de tarification permet la **sélection des projets les plus performants**.
- **Un financement privé des installations**
 - Le modèle proposé par Fin Infra **tire profit de la richesse foncière** de l'Etat pour faire face à ses contraintes budgétaires, tout en favorisant la transition énergétique.

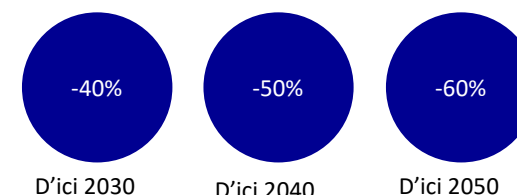
Exemple d'application : le MGPE-PD

Enjeux de la rénovation énergétique des bâtiments publics

Une réglementation de plus en plus contraignante :

Décret tertiaire (23 juillet 2019) : Objectifs de réduction de la consommation énergétique finale des bâtiments publics

Directive efficacité énergétique (en cours de transposition) : Objectif de faire passer **3% du parc public par an au niveau « BBC Rénovation »**



Le patrimoine de l'Etat et des collectivités



Les bâtiments représentent **17% des émissions de gaz à effet de serre** en France

Un effort de **rénovation rapide** et la mobilisation de **financements importants** sont donc nécessaires

Le MGPE PD, un nouvel outil de financement des projets

- ❑ Au terme d'une mise en concurrence, une personne publique **confie à un partenaire privé un marché global**
- ❑ **Un marché global** comprend la conception, la réalisation, et l'entretien/maintenance et le **financement** d'une opération de **rénovation énergétique d'un bâtiment public**
- ❑ **Le partenaire privé choisi apporte les financements** nécessaires à la réalisation des travaux, **la personne publique verse ensuite un loyer** au titulaire à compter de leur livraison, **pendant toute la durée du contrat**
- ❑ Le contrat prévoit des **objectifs de performance énergétique mesurables et sanctionnables** en cas de non-respect
- ❑ La **durée du marché** est calée sur la durée d'amortissement financier des investissements (**20/30 ans**)

→ Un contrat adapté aux enjeux d'atténuation ET d'adaptation au changement climatique

Exemple d'application : le label FAST-Infra

Un enjeu mondial : attirer les capitaux privés vers les infrastructures durables

Le déficit d'investissement dans les infrastructures pour atteindre les ODD d'ici 2030 est estimé à 90.000 Mds \$. Le problème est moins le financement que **l'insuffisance de bons projets**.

- Fin Infra participe à la gouvernance et à la promotion du **label FAST-Infra**

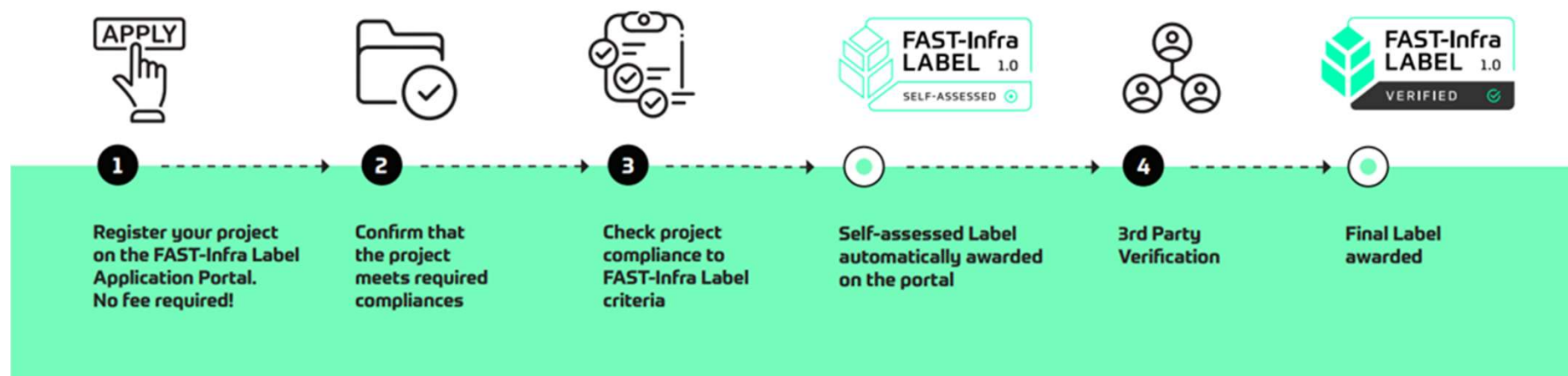


- Un label conçu pour **améliorer le profil de risque** des actifs en mesurant leur performance **selon quatre dimensions de durabilité : environnementale, sociale, gouvernance et résilience**
- Un label conçu par le secteur privé avec des standards fixés par le secteur public
- Collecter des **données standardisées**, **harmoniser les normes**, les cadres et les taxonomies existants afin de faciliter le financement des infrastructures durables et les transformer en une **classe d'actifs** liquide.

Un outil nouveau, unique et opérationnel



- ❑ Un méta-standard **applicable à tous les secteurs, étapes et régions**, basé sur 55+ normes, lignes directrices et taxonomies.
- ❑ **150+ organisations impliquées dans la conception** et la gouvernance du label : investisseurs privés, banques, organismes publics, consultants, ONG et milieu académique tels que HSBC, Meridiam, Bloomberg, Macquarie, AECOM, Acciona, Pinsent Masons,..
- ❑ Lancement de la **plateforme en ligne en janvier 2025**





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté

Égalité

Fraternité

Nous contacter :

Mail: fininfra@dgtresor.gouv.fr

Tél : +33 (0)1 44 87 71 75

Internet: www.economie.gouv.fr/fininfra

Direction générale du Trésor / Fin Infra

fin infra

MISSION D'APPUI AU FINANCEMENT
DES INFRASTRUCTURES

